



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 2 août 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Atelier Action Publique 2022 : Service de l'Éducation

Le Premier ministre a réuni le ministre de l'Éducation nationale, le ministre de l'Action et des Comptes publics et des membres du Comité Action Publique 2022 afin d'évoquer les axes de transformation du service public de l'Éducation.

Ils ont porté ensemble un diagnostic sur les forces et les faiblesses de ce service public qui demeure au cœur de la promesse républicaine d'égalité des chances. L'ambition est claire : mieux organiser notre système éducatif pour que les moyens consacrés par la Nation à cette première priorité permettent la réussite de tous les élèves.

C'est pourquoi le ministre de l'Éducation nationale Jean Michel BLANQUER a lancé depuis mai 2017 de premiers chantiers structurels :

- Renforcement de l'accompagnement des plus jeunes avec l'obligation scolaire à 3 ans,
- Dédoublage des classes de CP et de CE1 de l'éducation prioritaire,
- Refonte des temps scolaires et périscolaires avec le « plan mercredi »,
- Déploiement de la mesure « devoirs faits » pour consolider la réussite des élèves et faciliter la vie des familles,
- Réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique,
- Transformation de la voie professionnelle.

Le Gouvernement entend poursuivre cette dynamique de transformation en lançant de nouvelles réformes qui devront aboutir à des améliorations concrètes tout au long du quinquennat, et permettre à notre pays de retrouver son rang en tant que référence sur le plan éducatif.

La priorité donnée à l'école primaire dans les évolutions budgétaires et organisationnelles sera au service de ces progrès et replacera la France à un niveau comparable de dépenses vis-à-vis des autres pays de l'OCDE.

En complément des grandes évolutions pédagogiques et éducatives déjà amorcées, la transformation du système, en particulier sous l'angle des ressources humaines, de

l'organisation territoriale et de l'évaluation, doit aboutir à l'école du XXI^{ème} siècle au service de la réussite de tous les élèves.

1. Humanisation et personnalisation des parcours dans l'Education nationale pour les personnels et les élèves.

La transformation de la politique de ressources humaines de l'Education nationale développe, au-delà de la gestion administrative et statutaire, une logique de soutien aux équipes et aux personnels, de responsabilisation et d'épanouissement, qui valorise l'engagement et le mérite et renforce la qualité au service de la réussite des élèves.

- Cette nouvelle logique va se traduire par une évolution de **la formation initiale plus professionnalisante des professeurs** en lien avec l'enseignement supérieur. L'excellence scientifique et l'approche concrète seront renforcées. **Le pré recrutement** sera développé. Cette nouvelle conception de la formation initiale conduira à revoir la place du concours mais aussi le cahier des charges et la gouvernance des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).
- La **formation continue** sera également renforcée. Cette redéfinition devra permettre le développement professionnel de chaque enseignant sans se faire au détriment des apprentissages des élèves.
- Pour reconnaître l'engagement auprès des élèves qui rencontrent le plus de difficultés, l'implication des professeurs en **école et en collège REP+** sera valorisée par une **prime spécifique** à compter de la rentrée 2018. Elle sera composée d'une part fixe et d'une part variable prenant en compte les projets d'établissements et les progrès des élèves. Elle sera progressivement déployée jusqu'en 2020, avec le versement d'une première part de 1000 euros nets dès la rentrée 2018.
- Au service des établissements, dans une logique de responsabilisation, le ministère entend développer significativement les **postes à profil**, de façon à répondre à des besoins spécifiques (professeur particulièrement expérimenté en REP+, conseiller principal d'éducation pour encadrer un projet d'internat,...)
- Dans le sillage des expérimentations menées dans les académies de Lyon et de Toulouse depuis mars 2018, l'Education nationale va développer une véritable **gestion des ressources humaines de proximité**.
- Parallèlement, sera renforcée l'attractivité du métier de professeur pour les personnes susceptibles de rejoindre l'Education nationale dans le cadre d'une **seconde carrière**.
- L'agenda social du ministère de l'Education nationale permettra d'aborder la question du développement du pouvoir d'achat des professeurs, via notamment le développement des heures supplémentaires.
- Dans un but de **simplifier les relations entre l'institution scolaire et les membres de la communauté éducative**, en particulier les parents d'élèves, la dématérialisation des procédures administratives (inscription, demande de bourse, cantine) est d'ores et déjà engagée. Cette logique s'étendra progressivement jusqu'en 2021 aux diplômés et à la correction des copies dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Ce développement du numérique s'accompagne de mesures appropriées pour la protection des données.

La proposition de Comité Action Publique 2022 relative à la création d'un nouveau corps d'enseignant n'a pas été retenue par le Gouvernement.

2. La transformation de l'organisation territoriale.

- Dans une logique **de clarification de l'organisation territoriale**, les recteurs d'académie travaillent dès à présent pour faire émerger, au 1er janvier 2020, **13 académies correspondant aux 13 régions métropolitaines**. La simplification de la carte territoriale se fera en articulation avec une plus grande responsabilisation des acteurs de terrain. Dans cette phase, ils veilleront tout particulièrement aux équilibres territoriaux, en dialogue avec les élus.
- Cette dynamique est notamment l'occasion d'imaginer une organisation de terrain renouvelée dans laquelle la gestion des ressources humaines de proximité prendra tout son sens.

3. Une nouvelle culture de l'évaluation au service de la réussite des élèves.

- **Une véritable culture de l'évaluation**, transparente et publique, doit se déployer au service de la réussite des élèves et de la qualité de la vie scolaire.
- La mise en place d'évaluations des acquis des élèves en début de CP, mi-CP, début de CE1, début 6ème et début de 2nde générale, technologique et professionnelle sera effective à la rentrée 2018.
- Pour assurer une évaluation régulière et transparente des établissements scolaires, **une instance d'évaluation sera créée par voie législative au 1er trimestre 2019.**

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr